

Questionnaire à Dailymotion au titre III de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information

PRESENTATION DU SERVICE

Merci d'indiquer:

- le nom du service,
- les nom, raison sociale et domiciliation de la société opératrice,
- le nombre de visiteurs uniques par mois de chaque service en France (moyenne mensuelle en <u>2021</u> et en <u>2022</u>) :
- décrire la méthodologie de calcul du nombre d'utilisateurs uniques de Dailymotion en France :

QUESTIONS SUR LA LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION SUR DAILYMOTION

Gestion des risques en matière de désinformation

- 1. Rappeler la ou les définition(s) des fausses informations (ou de toute notion voisine adoptée) et des phénomènes de manipulation de l'information retenue par Dailymotion pour appliquer sa politique de modération en la matière.
- 2. Comment Dailymotion articule-t-il sa politique de modération et le respect de la liberté d'expression et de communication sur son service, notamment dans la perspective de l'entrée en vigueur du règlement européen du 19 octobre 2022 sur les services numériques ?
- 3. Pour quelles raisons Dailymotion n'est-il pas signataire du Code européen renforcé de bonnes pratiques sur la désinformation (CED) ? Envisage-t-il de s'y associer à l'avenir ?

Moyens et mesures en situation spécifique

- 4. Quelles mesures Dailymotion met-il en œuvre pour lutter contre la manipulation de l'information en lien avec :
 - la guerre en Ukraine,
 - le changement climatique,
 - autres situations spécifiques (à préciser) ?

Actualités du service en matière de lutte contre la manipulation de l'information

- 5. Dailymotion a lancé une nouvelle version de son service en mai 2023. Quels sont les principaux changements ? Notamment, Dailymotion a affirmé que la recommandation des contenus sur le service permettait « l'exploration ». Pouvez-vous en expliquer les mécanismes ?
- 6. À cette occasion, Dailymotion a annoncé le lancement d'une fonctionnalité intitulé « *React* » qui permet de commenter un contenu vidéo (ce qui était impossible jusqu'alors) par une courte vidéo.
 - Dailymotion entend-il développer les fonctionnalités sociales de la plateforme ?



- A-t-il mis en œuvre des mesures particulières ou nouvelles pour lutter contre la manipulation de l'information sur ces vidéos « react » ?
- La modération des vidéos « react » a-t-elle des particularités par rapport aux autres mesures de modération déjà déployées ?
- les signalements des vidéos « react » font-ils l'objet d'une priorisation par les équipes de modération quand ils sont émis par l'auteur du contenu auquel réagit l'auteur du « react » ?
- 7. Selon quels critères les « créateurs à la une » et les « topics populaires » sontils mis en avant sur Dailymotion ?

 Notamment, un utilisateur peut-il payer pour que son compte ou son contenu soit mis en avant dans ses espaces ?
- 8. Dailymotion est inviter à décrire les processus d'utilisation de la technologie « Signature » développée par l'INA pour détecter la publication de contenus relatifs à la manipulation de l'information déjà modérés.

Examen approfondi du placement des publicités

- 9. Quelles sont les mesures prises par Dailymotion pour :
 - empêcher que des communications commerciales soient apposées à côté de fausses informations ou sur les contenus de comptes en propageant massivement ?
 - lutter contre le détournement des systèmes publicitaires pour la publication de fausses informations sous la forme de communications commerciales ?
 - informer les annonceurs des violations commises et leur permettre de faire un recours ?
- 10. Dailymotion coopère-t-il avec des tiers pour prévenir les risques de manipulation de l'information concernant les communications commerciales ?

Publicités politiques

- 11. Comment l'utilisateur de Dailymotion est-il informé des raisons pour lesquelles il est ciblé par une publicité politique ou un contenu d'information se rattachant à un débat d'intérêt général ayant fait l'objet d'une promotion ?
- 12. Dailymotion prévoit-il de développer une interface (API ou autre) permettant aux utilisateurs et au monde de la recherche d'effectuer des recherches personnalisées sur les contenus politiques et les contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général ayant fait l'objet d'une promotion qui ont été diffusés sur Dailymotion et le cas échéant, quelles seraient les conditions d'accès ?
- 13. Dailymotion coopère-t-il avec des tiers pour prévenir des risques de manipulation de l'information concernant les publicités politiques et les contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général ayant fait l'objet d'une promotion ?

Intégrité des services

14. Quels moyens Dailymotion déploie-t-il pour contrer les techniques, tactiques et procédures (TTPs) entendues telles qu'établies dans le cadre du CED (voir



- annexe) ? D'autres pratiques de manipulation ont-elles été observées sur Pinterest ?
- 15. Dailymotion coopère-t-il avec d'autres opérateurs pour le partage d'informations relatives aux opérations d'influence « cross-plateformes » ?

Encapacitation (« empowerment ») des utilisateurs

16. Quels sont les moyens mis en place pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la fiabilité des sources d'information rencontrées sur Dailymotion ?

Encapacitation (« empowerment ») de la communauté des chercheurs

- 17. Dailymotion compte-t-il permettre au monde de la recherche un accès en temps réel aux données non sensibles de manière anonymisée pour étudier les risques systémiques relatifs à la désinformation sur son service et, le cas échéant, sous quelles conditions ?
- 18. Dailymotion mène-t-il (seul ou avec des chercheurs) des études sur les risques systémiques relatifs à la désinformation sur le service ?

Encapacitation (« empowerment ») de la communauté de vérification des faits

19. Dailymotion recourt-il à des organismes de *fact-checking* externes et indépendants sur le service et le cas échéant, comment préserve-t-il l'éthique et la transparence des règles pour les organismes avec lesquels il a une relation contractuelle ?

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE - SUIVI ANNUEL

- 20. Dailymotion est invité à commenter les préconisations formulées par l'Arcom dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information (rappel en annexe) et à préciser si des mesures ont été prises à cet égard.
- 21. Dailymotion pourra également faire état de toute autre actualité et toute évolution notable en matière de lutte contre la manipulation de l'information sur son service depuis sa précédente déclaration annuelle.